10e Semaine Nationale des Ventes aux Enchères Notariales

La 10e édition de la Semaine nationale des ventes aux enchères immobilières, organisée par les notaires, se déroulera du 21 mars au 12 avril 2016 dans toute la France. Près de 70 biens immobiliers (appartements, maisons, terrains, petites surfaces, hôtel…) seront proposés aux enchères à l'occasion d'une cinquantaine de séances de ventes durant cette période, en Régions et à Paris.

Ventes en Province (21 mars – 12 avril) - Près de 50 biens immobiliers de toutes natures sont proposés à la vente (hôtel, maison, appartement, local commercial, immeuble entier ou terrain à construire…).

49 séances de ventes se tiendront sur tout le territoire : Ain, Alpes-Maritimes, Charente, Dordogne, Eure, Eure-et-Loir, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Loire, Loire-Atlantique, Marne, Oise, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Savoie, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Somme, Tarn, Vendée, Vienne. Les séances de ventes aux enchères se déroulent dans les locaux des Chambres départementales des notaires ou au sein d'études notariales.

À noter : le 12 avril, à Nice, la vente d'un complexe immobilier (superficie bâtie 9.856 m² pour une emprise au sol de 3.451 m²), aujourd'hui à usage hôtelier, idéalement situé au cœur de la Promenade des Anglais à Nice (montant de la mise à prix : 39 millions d'euros).

Téléchargez le programme : cliquez-ici

Ventes à Paris (29, 30 et 31 mars) – 3 séances de ventes aux enchères sont organisées dans les locaux de la Chambre des Notaires de Paris (Place du Châtelet, Paris 1er) sur le thème « petites surfaces » (surfaces comprises entre 12 et 45 m²). 19 biens situés dans la Capitale ou en Petite Couronne seront mis en vente par des notaires à cette occasion (logements et locaux commerciaux).

Les ventes aux enchères à Paris peuvent être suivies **en vidéo en direct sur l'application « Périscope »**, via **Twitter @NotairesdeParis**. Des visites en vidéo peuvent être réalisées sur la **chaîne YouTube des Notaires d'Ile-de-France**.

Téléchargez le programme : cliquez-ici

La description de tous les biens immobiliers mis en vente, les dates de visites, les lieux des séances de ventes aux enchères, la visite virtuelle de certains biens et les cahiers des charges (conditions de vente et caractéristiques des biens), les modalités précises des ventes (horaires, lieux, montant de la consignation, montant de la mise à prix) sont disponibles dans les programmes des ventes aux enchères en Province et à Paris, et en ligne .

Toutes les ventes aux enchères se déroulent **en public et sont accessibles librement**, sous réserve du nombre de places disponibles.

Informations sur les ventes aux enchères par les notaires et programmes :

www.immobilier.notaires.fr | http://immonotairesencheres.com

RAPPEL : Vendre ou acheter aux enchères avec les notaires

Cet évènement permet au public et aux professionnels de découvrir les nombreux avantages que présente la vente aux enchères de biens immobiliers par les notaires, pour les vendeurs comme pour les acquéreurs. Ces ventes dans une salle d'enchères publiques sont des ventes amiables.

Elles garantissent au vendeur et à l'acquéreur la rapidité, la transparence, le prix du marché et la sécurité.

Son caractère public rend ce mode de vente totalement **transparent**, le vendeur comme l'acquéreur ayant la garantie d'obtenir le meilleur prix. Elle est, en outre, rapide et parfaitement sécurisée puisque le notaire accompagne la vente du début jusqu'à la fin. Les ventes aux enchères immobilières par les notaires sont des ventes amiables, réalisées à la bougie ou au chronomètre pour les ventes d'origine judiciaire.

Publiques et accessibles à tous, précédées d'une large campagne de publicité, les ventes aux enchères notariales sont reconnues comme **la méthode de vente immobilière la plus**

transparente. Toute personne présente dans la salle d'adjudication a connaissance de l'offre précédente puis de la dernière offre. L'adjudication est faite au dernier et meilleur enchérisseur.

Les ventes aux enchères notariales sont menées et contrôlées par les notaires. Préalablement à la vente, le vendeur, conseillé par son notaire, fixe les conditions de sa vente dans le cahier des charges . Mis à disposition des personnes intéressées trois semaines avant la vente, le cahier des charges prévoit les conditions d'information de l'acquéreur. Le prix n'est donc pas fixé par le vendeur, mais par l'acquéreur qui est maître de la limite qu'il entend s'imposer et donc du prix qu'il entend payer.

Dans une vente aux enchères, le prix de vente est le résultat de la confrontation des candidats acquéreurs présents lors de la vente. **Le prix ainsi obtenu est donc le prix réel du marché au jour de la vente.**

À noter : Afin de rassurer un certain nombre de vendeurs parfois réticents à mettre leur bien en vente aux enchères, compte tenu notamment de l'incertitude de montant final de l'adjudication, la Chambre des Notaires de Paris a mis en place un système de **vente aux enchères avec prix de réserve et point de départ des enchères.**

Avec cette modalité de vente, un prix de réserve est fixé par le vendeur, prix de réserve en dessous duquel il n'est pas tenu de vendre. Ici, la particularité est que le point de départ des enchères ne constitue pas une mise à prix. Ce nouveau procédé supprime tout risque pour le vendeur de voir partir son bien à un prix qui ne lui convient pas. Il est ainsi rassuré s'engageant simplement à accepter la dernière offre à condition qu'elle ait atteint le prix de réserve fixé préalablement par lui.

Des ventes aux enchères se tiennent toutes les semaines, les mardis après-midi (hors vacances scolaires) à Paris dans les locaux de la Chambre des Notaires de Paris (12, avenue Victoria / Place du Châtelet / Paris 1er).